



C'est quoi exactement l'intimidation?

L'intimidation c'est quand une personne ou un groupe de personnes se moque, exclue, menace en personne ou sur le web ou utilise la violence physique ou verbale envers quelqu'un. Ce sont des gestes ou des paroles blessantes **qui se répètent jour après jour.**

L'intimidateur ne fait pas ces gestes pour rire et ce n'est pas un conflit qui se règle rapidement.

La cyberintimidation

La cyberintimidation est une forme d'intimidation faite par le biais de site web, de réseaux sociaux ou de jeux vidéos. Par exemple, il est possible de voir des photos d'une personne diffusées sur un réseau social avec des commentaires blessants inscrits en-dessous. Au même titre que les réseaux sociaux, les jeux vidéos sont aussi à superviser puisque ceux-ci ont maintenant l'option de se mettre en mode « chat ». Il est donc facile pour un jeune d'intimider, d'harceler ou de rabaisser une autre personne.

Ces actes sont souvent des suites d'événements qui se déroulent à l'école.

Il y a maintenant une **loi (le projet de loi 56)** visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à **l'école**. Si vous voulez plus d'information sur cette loi, vous pouvez consulter le site

www.mels.gouv.qc.ca.



Intimidation et violence

Plan d'action

École Philippe-Labelarre

Pour consulter notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, consulter notre site web au philippe-labarre.csdm.ca

Cette brochure est une adaptation locale d'un document produit par Lisane Desmarais, éducatrice spécialisée et Évelyne Allaire, AVSEC à la CSPÎ.

C'est l'heure de
dire **NON** à
L'INTIMIDATION!



*Brochure à l'intention
des parents*



La Société de demain,
j'y travaille inc.

École Philippe-Labelarre



Commission
scolaire
de Montréal



Mon enfant est victime

Comment savoir si mon enfant se fait intimider?

Une blessure corporelle est facile à reconnaître, vous savez alors que votre enfant a été victime ou a participé à un épisode de violence physique.

Un enfant victime d'intimidation ou de violence verbale présente des symptômes plus difficiles à reconnaître **mais tout aussi importants**:

- Symptômes anxieux et de dépression (triste, malheureux, irritable),
- Perte d'intérêt pour les activités qu'il aime,
- Faible estime de soi,
- Baisse des résultats scolaires,
- Peur d'aller à l'école ou dans les aires de jeux du quartier,
- Pensée suicidaire, envie de décrocher, etc...

Comment intervenir auprès de mon enfant?

Il est important de rester calme puisque votre enfant a **besoin de réconfort**. Prenez le temps de l'écouter sans le blâmer.

Encouragez-le à dénoncer les gestes de violence à une personne de confiance à l'école.

Signaler la situation à la direction ou à un intervenant de l'école, surtout si vous jugez que la situation de votre enfant est menacée. Agissez tout de suite.

N'attendez pas que la situation dégénère!

En cas de **cyberintimidation**, dites à votre enfant d'arrêter ses réponses aux gestes d'intimidation pour ne pas encourager l'agresseur à poursuivre, de bloquer les adresses des personnes qui l'intimident et de sauvegarder les messages d'intimidation qu'il reçoit.

Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école si c'est un élève qui intimide votre enfant ou encore contacter la police.

Mon enfant est témoin d'intimidation

Il est important de dire à votre enfant qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider la victime!

En tant que parent, vous pouvez informer votre enfant en lui disant que:

- Les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Le rôle du témoin est très important car sa réaction peut soit **encourager** (rire, rester sans rien dire, participer...) ou **décourager** l'intimidateur (quitter la scène, intervenir verbalement, consoler la victime).
- Le témoin peut en tout temps aller chercher un adulte de l'école en qui il a confiance pour que celui-ci intervienne auprès de l'agresseur et aide la victime.

DÉNONCER N'EST PAS « STOOLER »

Certains enfants pensent que le fait de dire à un adulte qu'il est témoin d'intimidation fait de lui un « stool ». Il est important de lui rappeler qu'en dénonçant l'intimidation, il AIDE une personne, et qu'il peut rester anonyme.

S'il est témoin de cyberintimidation

Dites à votre enfant d'ignorer l'intimidateur et de se tenir loin de lui.

Encouragez-le à refuser de transférer ou d'envoyer une image, un vidéo ou un message blessant sur quelqu'un.



Rappelez-lui qu'il est important de dénoncer les actes d'intimidation même si ces gestes ne le concernent pas directement.

N'oubliez pas que ces actes sont souvent des suites d'événements qui se déroulent à l'école.

Mon enfant intimide

Comment savoir si mon enfant intimide?

Autant les garçons que les filles peuvent adopter des gestes d'intimidation. Plusieurs **signes** peuvent vous aider à savoir si votre enfant intimide d'autres élèves. En général, les intimidateurs présentent les signes suivants:

- Ils ont souvent un grand besoin de dominer.
- Ils manquent d'habiletés interpersonnelles.
- Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Ils ont peu de remords face aux gestes qu'ils posent.
- Ils montrent une grande confiance en soi alors qu'ils en ont peu.

Comment intervenir auprès de mon enfant?

Soyez à l'écoute des personnes qui vous diront que votre enfant fait de l'intimidation (personnel de l'école, élève, parent, entraîneur).

Vous devez toujours montrer à votre enfant que vous le soutenez tout en lui expliquant la gravité de ses actes.

- * Écoutez-le calmement sur ce qu'il a à vous dire.
- * Expliquez-lui les conséquences auxquelles il pourrait faire face. (suspension, rencontre avec la direction, retrait des récréations, intervention policière, etc.)
- * Essayer de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités le plus possible.
- * Rappelez-lui l'importance de respecter les gens, peu importe leurs différences.
- * Contacter la direction de l'école pour recevoir le soutien adéquat selon la situation.

Prévenir la cyberintimidation

- Superviser les activités en ligne de votre enfant.
- Expliquez-lui que diffuser des photos, des vidéos ou propager des rumeurs peut être aussi blessant que de la violence physique ou verbale dans le monde réel.
- Informez-le des conséquences qu'il pourrait avoir en faisant de la cyberintimidation (suspension, rencontre avec la direction, plainte à la police).